



Probleme contrat de travail

Par **FAB60**, le **08/04/2013 à 10:55**

Bonjour, Mon mari a postuler sur le site de Pôle emploi pour un poste d'électricien en CDI, il a commencé le 11 février 2013 sans contrat, celui ci lui a été remis le 5 Avril mais il n'est pas en CDI il est en CDD. Quel recours a t-il car il souhaité vraiment avoir un CDI et durant cette période il a raté des offres en CDI, sachant que pour le moment il n'a rien signé de son côté (le contrat remis le 5/04/13 est daté du 6/02/13 alors que sur le document unique d'embauche il est noté le 9/02).
Merci de me répondre au plus vite car il va falloir qu'il donne une réponse au patron.

Par **DSO**, le **08/04/2013 à 13:28**

Bonjour,
Sans contrat de travail écrit, votre mari est de fait en CDI.
Il ne faut donc rien signer.
Cordialement,
DSO

Par **Lag0**, le **08/04/2013 à 13:35**

Bonjour,
Tout à fait, il faut que votre mari refuse de signer tout CDD anti-daté.
Pour l'instant, il est en CDI sans période d'essai.
Vu la date d'embauche, il doit déjà avoir une feuille de paie pour confirmer qu'il est bien embauché.